



# Instructions de Course

*Départ le dimanche 2 novembre 2014*

## INDEX

1. REGLES
2. CENTRES DE COURSE
3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE
4. PROGRAMME
5. COMMUNICATIONS
6. PAVILLONS DE COURSE
7. ZONES DE COURSE
8. LE PARCOURS
9. LE DEPART
10. L'ARRIVEE
11. TEMPS LIMITE / ABANDON
12. SYSTEME DE PENALITES ET DE REPARATIONS
13. RECLAMATION, DEMANDE DE REPARATION ET DE REOUVERTURE
14. CLASSEMENT
15. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT
16. PUBLICITE
17. BATEAUX OFFICIELS
18. SEMI RIGIDES D'ASSISTANCE DES CONCURRENTS
19. PRIX
20. OBLIGATIONS DU SKIPPER
21. RESPONSABILITE
22. ORGANISATION
23. ADHESION
24. HEURE OFFICIELLE

### ANNEXES

Annexe 1.a. Déclaration de départ	page 17
Annexe 1.b. Déclaration de non-routage	page 18
Annexe 1.c. Fiche médicale	page 19
Annexe 1.d. Auto-plombage	page 20
Annexe 2. Parcours	page 21
Annexe 3.a. Zone restreinte : zone départ Pointe du Grouin	page 22
Annexe 3.b. Zone restreinte : zone de Fréhel	page 23
Annexe 3.c. Zone restreinte : Basse Terre	page 24
Annexe 3.d. Zone restreinte : zone ligne d'arrivée	page 25
Annexe 4. Zone restreinte : DST	page 26
Annexe 5. Déclaration d'arrivée	page 27

## 1 REGLES

L'épreuve sera régie par :

- 1.1** - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,  
- les règles de classe IMOCA pour les monocoques IMOCA,  
- les règles de jauge Multi 50 pour les multicoques 50' telles qu'éventuellement modifiées par l'AC.  
- Les règles de jauge Class 40 en cours pour les monocoques Class 40, telles qu'éventuellement modifiées par l'AC.
- 1.2** Les règlements fédéraux.
- 1.3** La partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil,  
En Guadeloupe, pour l'application des règles du chapitre 2, les heures de lever et de coucher du soleil sont 06h00 et 18h00 locales (UTC - 4).
- 1.4** Les RSO (Réglementations Spéciales Offshore ISAF) 2014/2015 catégorie 1 Mu pour les multicoques avec les modifications éventuelles propres à la règle de jauge Multi 50 et/ou précisées dans l'AC,  
Les RSO (Réglementations Spéciales Offshore ISAF) 2014/2015 catégorie 1 Mo pour les monocoques, avec les modifications éventuelles propres à chaque règle de jauge (IMOCA, Class 40) et/ou précisées dans l'AC.

### 1.5 Complément aux règles de classe

#### 1.5.1 Non routage pour les IMOCA et les Class 40 :

Les concurrents IMOCA et les Class 40 sont autorisés à acquérir uniquement les données météorologiques suivantes:

- ✓ Images provenant de satellites d'observation,
- ✓ Cartes d'observation et de prévision,
- ✓ Fichiers numériques de données,

L'accès à ces informations numériques ou graphiques n'est autorisé que :

- ✓ Si elles sont accessibles, à titre gratuit ou payant, à l'ensemble des concurrents, sans qu'aucune exclusivité ne puisse exister entre un fournisseur de données et un concurrent ou un groupe de concurrents.
- ✓ Si leur contenu est "brut", c'est-à-dire tel que publié par les organismes météorologiques, et non modifié, préparé ou expertisé pour un concurrent ou un groupe de concurrents,

Toutefois, ces données peuvent éventuellement être reformattées pour en faciliter ou en accélérer l'accès, mais sans que ce reformatage ne modifie l'information météorologique contenue.

A la demande de la direction de course, chaque concurrent devra être en mesure de fournir les codes d'accès et les logiciels permettant de lire et exploiter ces informations.

La direction de course se réserve le droit d'interdire à un concurrent l'accès à des données qu'elle jugerait contrevenir à la lettre ou à l'esprit de cette règle.

#### 1.5.2 Pour les IMOCA, la quantité d'eau de survie sera de 9 litres (cf. IMOCA F.3 : Réserve d'eau douce de secours)

#### 1.6 Les RCV suivantes sont modifiées

- ✓ **RCV du Chapitre 2: AC 4.2**
- ✓ **RCV 41 et 45: AC 20.3**
- ✓ **'RCV 42.3 (h) : AC 4.2**
- ✓ **RCV 44.1: IC 11**
- ✓ **RCV 47.1: AC 4.2**
- ✓ **RCV 50.2: ne s'applique pas, sauf pour les Class40, ceci modifie l'AC**
- ✓ **RCV 51: AC 4.2**
- ✓ **RCV 52: A.C. 19.2**
- ✓ **RCV 54 : ne s'applique pas,**

- ✓ **RCV 55** : Ajouter une seconde phrase : « Cependant, mettre à l'eau de petites quantités de ce qui est généralement accepté comme des matières biodégradables telles que les épluchures de fruits, ou les élastique et brins de laine en établissant une voile, est permis. Ceci modifie l'AC
- ✓ **RCV 61**: IC 12
- ✓ **RCV 62**: IC 13.
- ✓ **RCV 63**: IC 13
- ✓ **RCV 63.7**: Sauf explicitement prévu par ailleurs: en cas de conflit entre les Règles, d'incertitude sur la prévalence ou sur les Règles qui s'appliquent, le jury décidera la Règle applicable.  
Les titres dans l'Avis de Course et les Instructions de Course ne font pas partie des Règles.
- ✓ **RCV 64**: IC 13.4.

1.7 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

## 2 CENTRES DE COURSE

### 2.1 A Saint-Malo

2.1.1 Les bureaux de l'organisation générale de la course, du Comité de Course, du Jury et de la Presse sont au:  
**Palais du Grand Large, 1 quai Dugay-Trouin –35400 Saint-Malo**

#### PC Course : Salle Bouvet 1

Les numéros de téléphone et fax seront affichés sur le tableau officiel à Saint Malo.

2.1.2 Le bureau du PC Course est ouvert à partir du vendredi 24 octobre 2014 à 14H00.

Les horaires d'ouverture sont :

09h00 à 12h30 et 14h00 à 19h00	jusqu'au samedi 1 <sup>er</sup> novembre 2014
08h00 à 10h00 et 18h00 – 20h00	le dimanche 2 novembre 2014,
08h00 à 19h00	du lundi 3 au jeudi 7 novembre 2014,

2.1.3 Le tableau d'affichage officiel se trouve au PC Course. Les mêmes informations seront en ligne dans l'espace course du site internet, cependant seules les informations papiers font foi.

2.1.4 Le mât de pavillon officiel pour l'envoi de tous les signaux à terre sera situé sur un mât arborant le pavillon La Route du Rhum Destination Guadeloupe et le pavillon FFVoile devant le PC Course.

### 2.3 En Guadeloupe

2.3.1 Les bureaux des Centre de Course et de Presse sont installés à l'hôtel Créole Beach à Gosier.

- ✓ Centre de Presse : Salle Route du Rhum.
- ✓ Centre de Course : Salle Fort Royal 1

Ils sont ouverts du samedi 8 novembre 2014 à 10h00 jusqu'au 28 novembre 2014 à 20h00.

Le centre de presse sera ouvert de 06h00 à 20h00

2.3.2 Le Tableau d'affichage officiel se trouve au PC course au Créole Beach Hôtel

### 2.4 Pendant tout le déroulement de la course

La Direction de course est joignable H24 en cas d'urgence :

(Les numéros vous seront communiqués sur les fiches sécurité qui seront remises au plus tard au briefing météo du samedi 1<sup>er</sup> novembre à 11H).

Les skippers peuvent envoyer des messages confidentiels à la Direction de Course sur l'adresse:

[skipper@penduick.com](mailto:skipper@penduick.com)

Ils seront transmis si besoin au Comité de Course ou au Jury.

## 3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard à 20h00 la veille du départ.

## 4 PROGRAMME

### 4.1 SAINT-MALO

#### Vendredi 24 octobre 2014 18H00 :

Les bateaux doivent être à la disposition de l'organisation, dans le port de Saint-Malo, sous peine de pénalités financières. Cependant, les organisateurs pourront déroger à cette clause, au cas par cas, en imposant une pénalité financière qui ne pourra être inférieure à 1000 euros par tranche de 24 heures de retard.

L'Organisation met en place un plan d'amarrage des bateaux que les skippers s'engagent à respecter.

Les bateaux ne sont plus autorisés à sortir du port sauf autorisation écrite de la direction de course. Les bateaux de la Catégorie Ultime, dont la largeur ne permettrait pas d'entrer dans les bassins de Saint Malo dérogent à cette règle et devront se conformer aux solutions d'amarrage / mouillage qui leur seront proposées.

Vendredi 24 octobre 2014	18h30	Briefing et pot d'Accueil
Samedi 25 octobre 2014	09h30	Début des contrôles Présence du skipper obligatoire pour le 1 <sup>er</sup> contrôle
	18h00	Présentation des skippers
	20h00	Soirée officielle
Jeudi 30 octobre 2014	14h00 / 17h00	Briefing instructions de course et sécurité
Vendredi 31 octobre 2014	18h00	Fin des contrôles Les bateaux qui n'auront pas terminé les contrôles à cette date ne seront pas admis à prendre le départ
	18h00	Heure limite du dépôt de la déclaration de départ
Samedi 1 <sup>er</sup> novembre 2014	11h00	Briefing Météo skippers
	11h00	Briefing Semi-rigides assistance (team technique)
	De 13h30 à 17h00	Eclusage des premiers bateaux Un planning sera joint en annexe des IC
Dimanche 2 novembre 2014	De 4h15 à 6h15	Eclusage des bateaux Un planning sera joint en annexe des IC
	14h00	DEPART DE LA ROUTE DU RHUM – DESTINATION GUADELOUPE

### 4.2 GUADELOUPE

#### Vendredi 21 novembre 2014 (à partir de 17h : Horaire à confirmer) :

Première remise des prix pour les skippers des bateaux arrivés avant le 21 novembre, place de la Victoire à Pointe à Pitre.

Une deuxième remise des prix aura lieu entre le 25 et le 28 novembre pour les bateaux arrivés après 21 novembre.

4.3 Les heures et lieux d'autres réunions ou manifestations seront affichés sur le tableau officiel.

## 5 COMMUNICATIONS

Les concurrents doivent rentrer en contact régulièrement avec le Centre de Presse par téléphone satellite, ou par Inmarsat C pour permettre le suivi de l'Epreuve.

Pour raisons de sécurité le téléphone satellite, l'Inmarsat C et la VHF (double veille 16/72) des concurrents doivent être en veille permanente pendant toute la course.

## 5.1 Radio VHF

- ✓ Le canal de la course est le 72,
- ✓ Du samedi 25 octobre au samedi 1<sup>er</sup> novembre 2014, les avis aux concurrents sont signalés également par VHF72,
- ✓ La veille VHF canal 72 pendant les heures d'ouverture du PC Course est obligatoire,
- ✓ Le 2 novembre 2014, le canal de course est VHF72, et le canal du Jury sera VHF69.

## 5.2 Vacations obligatoires

A partir du lundi 3 novembre 2014, et jusqu'à une date qui sera précisée pendant la course suivant l'arrivée du premier, des vacations quotidiennes obligatoires sont organisées.

Le PC presse appelle les bateaux.

Les horaires sont donnés en heure locale Paris :

- ✓ 1<sup>ère</sup> vacation de 04h30 à 05h00 pour les trois premiers de chaque classe au classement de 04h00 et un ou deux bateaux supplémentaires en fonction de l'actualité de la nuit,
- ✓ 2<sup>ème</sup> vacation de 08h30 à 09h30 pour les class40 et les classes Rhum,
- ✓ 3<sup>ème</sup> vacation de 10h00 à 11h00 pour les IMOCA, Multi 50 et les Ultimes,
- ✓ 4<sup>ème</sup> vacation de 12h00 à 12h30 pour les skippers anglophones,
- ✓ 5<sup>ème</sup> vacation de 12h30 à 13h30 pour les trois premiers de chaque classe au classement de 12h00 et quelques bateaux selon actualité de la course.

Le numéro de téléphone réservé exclusivement pour les vacations au PC à Saint Malo sera communiqué par mail avant le départ,

A partir du 9 novembre, les vacations seront faites à partir du PC Course Guadeloupe, le numéro de téléphone sera communiqué par mail,

## 5.3 Message de la nuit

Chaque nuit, entre 20h00 et 04h00 (heure locale Paris), pendant toute la durée de la course, il est recommandé aux concurrents d'envoyer un mail pour donner des informations sur leur course. Dans ce message, les concurrents peuvent indiquer leurs conditions de navigation et tout autre renseignement qu'ils jugent utile à la Presse.

**Pendant toute la durée de la course, les messages sont à envoyer au PC PRESSE à l'adresse:**

**[presse@penduick.com](mailto:presse@penduick.com)**

## 5.4 Balises de positionnement

Tous les bateaux sont équipés d'une ou plusieurs balises CLS ARGOS.

Elles permettent le suivi du bateau. Un chèque de caution de 2000 Euros à l'ordre de CLS est demandé à chaque skipper, ce chèque ne sera pas encaissé, il sera restitué au retour de la (les) balise(s).

En cas d'abandon, le skipper s'engage à renvoyer la balise à ses frais à l'adresse suivante :

**CLS Argos / Virginie Durand / 8-10 rue Hermes - Parc technologique du Canal - 31520 Ramonville Ste Agne**

## 5.5 Classements intermédiaires et positions pendant la course :

### 5.5.1 L'organisateur met en place la procédure de localisation des navires par le système de balise CLS ARGOS et par Inmarsat C (polling) quand nécessaire.

Pendant toute la durée de la course, le terminal Inmarsat C doit être « *loggé* » sur le satellite Atlantique Est, pour permettre le polling. Le choix « Océan préféré » doit être Atlantique Est.

Cinq classements intermédiaires sont effectués toutes les quatre heures : 04h00, 08h00, 12h00, 16h00, 20h00 (heure locale Paris), mis sur le site Internet, envoyés à la presse et sur le mail des bateaux.

Chaque bateau reçoit le classement de sa propre classe.

Un site FTP sera à disposition des concurrents avec les positions de tous les bateaux (format posreport), et les classements intermédiaires en excel.

L'adresse du FTP est la suivante : [www.trackwave.fr](http://www.trackwave.fr) (avec Filezilla ou équivalent) ou <ftp://www.trackwave.fr> (avec un navigateur)

Login: rdr2014 ; password : dr35400r

### 5.6.2 Positionnement au départ et à l'arrivée sur le site de la course

De la ligne de départ jusqu'à 5 milles environ à l'ouest du cap Fréhel, les bateaux seront positionnés toutes les 6 minutes.

A partir de 30 milles de la tête à l'Anglais, et jusqu'à la ligne d'arrivée, les bateaux seront positionnés toutes les 6 minutes.

En dehors de ces zones, un positionnement chaque heure sera publié sur le site.

### 5.6.3 Autres balises

Si un bateau dispose d'une balise de positionnement embarquée autre que la (les) balise(s) CLS ARGOS, celle-ci doit être déclarée à l'organisateur avant le 15 octobre 2014 et les codes d'accès au serveur recevant les flots de positions pendant la course doivent être communiqués à cette date.

### 5.7 AIS

Les concurrents devront mettre leur transpondeur AIS en marche à partir du samedi 25 octobre 09h30, et le conserver allumé jusqu'à leur arrivée en Guadeloupe.

## 6 PAVILLONS DE COURSE

Les pavillons de course sont définis comme suit :

2 pavillons « Route du Rhum – Destination Guadeloupe ».

Les bateaux concurrents doivent frapper dans les galhaubans (ou outriggers le cas échéant) les 2 pavillons de course qui leur ont été fournis par l'organisateur.

Un concurrent qui n'arbore pas ses pavillons de course est considéré comme ayant abandonné, sauf en cas de justification admise par le Jury.

## 7 ZONES DE COURSE

**7.1 Sortie des bassins de Saint-Malo** : le planning détaillé des sorties sera diffusé le mercredi 29 octobre.

### 7.2 Zone de départ (Annexe 3 a.)

C'est une zone strictement réservée :

- aux concurrents,
- aux semi rigides d'assistance des concurrents (jusqu'à 13h30 le 2 novembre)
- aux navires chargés de la police et de la sécurité du plan d'eau
- aux bateaux des arbitres,
- aux bateaux accrédités par la direction de course

Aucun bateau à passagers ne sera autorisé à entrer dans cette zone.

La zone est délimitée par 9 bouées gonflables jaunes, numérotées de 1 à 9 et des marques de balisage positionnées comme suit (les coordonnées géographiques sont données en WGS 84)

Cf. carte en annexe 3.a:

Id.	Latitude	Longitude	Type	marquages
Bouée 1	48°46,20N	001°52',50	cyl. gonflable jaune	1
Bouée 2	48°46,20N	001°50',50W	cyl. gonflable jaune	2
Bouée 3	48°46,20N	001°48',44W	cyl. gonflable jaune	3
Bouée 4	48°45',00N	001°48',44W	cyl. gonflable jaune	4
Bouée "La Fille"	48°44',22N	001°48',44W	cardinale Nord	
Phare "Le Herpin"	48°43',75N	001°48',90W	Phare sur îlot	
Bouée 5	48°43',60N	001°49',46W	cyl. gonflable jaune	5
Bouée "Bell Ruet"	48°43',45N	001°50',12W	cardinale Ouest	
Bouée 6	48°43',45N	001°50',60W	cyl. gonflable jaune	6
Bouée 7	48°43',45N	001°51',22W	cyl. gonflable jaune	7
Bouée 8	48°43',45N	001°51',85W	cyl. gonflable jaune	8
Bouée 9	48°43',45N	001°52',50W	cyl. gonflable jaune	9

## 7.2 Passage à la bouée de Fréhel (Annexe 3.b.) : Une zone réservée (définie par l'arrêté préfectoral):

- aux concurrents,
- aux navires chargés de la sécurité du plan d'eau,

Aucun bateau à passagers ne sera autorisé à entrer dans cette zone.

La zone est un polygone limité par 9 bouées gonflables jaunes numérotées de 1 à 4 et de 6 à 10 aux points suivants (les coordonnées géographiques sont données en WGS 84).

Cf. carte en annexe 3.b:

Id.	Latitude	Longitude	type
Bouée 1	48°42',80N	002°19',35W	cyl. gonflable jaune
Bouée 2	48°42',50N	002°19',00W	cyl. gonflable jaune
Bouée 3	48°42',25N	002°18',60W	cyl. gonflable jaune
Bouée 4	48°42',25N	002°17',98W	cyl. gonflable jaune
Bouée 6	48°41',16N	002°17',98W	cyl. gonflable jaune
Bouée 7	48°41',30N	002°18',33W	cyl. gonflable jaune
Bouée 8	48°41',42N	002°18',67W	cyl. gonflable jaune
Bouée 9	48°41',48N	002°19',00W	cyl. gonflable jaune
Bouée 10	48°41',48N	002°19',35W	cyl. gonflable jaune

## 7.3 Passage de la bouée de Basse Terre (annexe 3.c.)

Les concurrents doivent contacter le comité de course par SMS ou téléphone (voir fiche n° de sécurité) au plus tard 1 heure avant de contourner la bouée de Basse Terre.

L'arrêté préfectoral de Guadeloupe définit une zone protégée de 0.25 mille autour de la bouée de Basse Terre. Cette zone sera activée au passage de chaque concurrent.

## 7.4 Passage sur la ligne d'arrivée (Annexe 3.d)

Les concurrents doivent contacter le comité de course par SMS ou téléphone (voir fiche n° de sécurité) au plus tard 1 heure avant d'arrivée sur la ligne.

Un corridor sera protégée entre la bouée d'atterrissage « PP » et la ligne d'arrivée.

Cette zone est activée 1h avant le passage présumé des concurrents sur la ligne d'arrivée.

Ce corridor est un couloir de 0.25 milles de large, situé dans l'Est de la bouée « PP » et se prolongeant jusqu'à la ligne d'arrivée.

# 8 LE PARCOURS

## 8.1 Parcours de la Route du Rhum-Destination Guadeloupe 2014

Le parcours est défini en Annexe 2.

Les coordonnées des bouées sont données en WGS 84, à titre indicatif, et leur positionnement ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62).

## 8.2 Parcours pour les concurrents en retard et concurrents de retour à St Malo avec ou sans assistance extérieure.

### 8.2.1 Concurrents en retard

Les concurrents en retard sont ceux qui n'ont pas pris le départ avant la fermeture de la ligne (60 minutes après le signal de départ). Ces concurrents ne seront pas autorisés à prendre le départ normal et devront se rendre ou rester au port de SAINT-MALO. Ils ne pourront partir de Saint-Malo qu'après accord écrit du Comité de Course et ceci au plus tôt à l'heure indiquée par le Comité de Course.

Ces concurrents sont alors considérés comme partants.

Aucun départ retardé de Saint-Malo ne pourra avoir lieu plus de 72 heures après le départ de l'épreuve. Leur parcours est le même parcours que celui de l'annexe 2 à l'exception la bouée de Fréhel qui n'a plus rang de marque.

Le bateau sera considéré comme en course à partir de la ligne délimitée par le segment :

« Bouée Buharats Ouest – Bouée Atterrage Saint-Malo ».

Pour tous les bateaux, le temps de course sera toujours calculé à partir du signal de départ de la course.

### 8.2.2 Concurrents de retour à Saint-Malo après avoir pris un départ normal

L'article 8.2.1 s'applique aussi aux concurrents qui, ayant pris un départ normal, rentreraient au port de Saint-Malo avec ou sans assistance extérieure.

### 8.3 Zones interdites

En plus des zones interdites à la navigation définies dans les documents nautiques, les bateaux ne doivent pas rentrer dans le DST Ouessant, les DST des Scilly et le DST Cabo Finisterre.

Les limites des DST sont définies dans l'Annexe 4 des IC.

Les zones interdites sont considérées comme des obstacles.

Il est de la responsabilité des skippers de connaître les zones interdites ou réglementées.

## 9 LE DEPART

9.1 La déclaration de départ, la déclaration de non routage (pour les classes concernées) et la fiche médicale doivent être remises au PC Course au plus tard le vendredi 31 octobre 2014 à 18h00. (Annexes 1.a, 1.b et 1.c).

9.2 Le départ sera donné à 14h00 le dimanche 2 novembre 2014.

Le départ sera donné selon la RCV 26 avec un signal d'avertissement 8 minutes avant le départ

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le départ
Avertissement	Envoi du pavillon Route du Rhum-Destination Guadeloupe ; 1 signal sonore	8
Préparatoire	Envoi du pavillon « P », 1 signal sonore	4
	Affalé du pavillon « P », 1 signal sonore long	1
Départ	Affalé du Pavillon Route du Rhum-Destination Guadeloupe, 1 signal sonore	0

Les signaux de départ sont effectués à partir du bateau-comité

Les signaux visuels sont appuyés par un décompte VHF canal 72.

### 9.3 Ligne de départ

- ✓ La ligne de départ est située dans le nord de la bouée cardinale Nord « La Grande Bunouze »
- ✓ Le bateau-comité arborant les pavillons FFVoile et SNBSM sera mouillé par environ 48°44',83N 001°51'30W dans la partie médiane de la ligne,
- ✓ La ligne sera orientée approximativement sur un axe Nord - Sud,
- ✓ La ligne sera formée de deux parties :
  - **Segment Nord pour les multicoques** : entre le mât du bateau-comité arborant un pavillon orange, et une bouée cylindrique gonflable orange mouillée dans le Nord de ce mât,
  - **Segment Sud pour les monocoques** : entre le mât du bateau-comité arborant un pavillon orange, et une bouée gonflable tétraédrique orange mouillée dans le Sud de ce mât.
  - Une zone interdite après le départ pourra être mise en place. Sa description sera précisée par un avenant affiché au tableau officiel avant le vendredi 31 octobre 20h00.

9.4 Un concurrent qui n'a pas pris le départ 60 minutes après le signal de départ, doit être considéré comme non partant. Il pourra devenir partant retardé s'il en fait la demande au Comité de Course suivant l'I.C 8.2.

## 9.5 Rappel individuel :

- Les concurrents OCS seront prévenus aussitôt que possible par VHF sur le canal 72, et/ou par un bateau du Comité de course (cela modifie RCV 29.1).
- Un bateau OCS qui ne revient pas pour prendre le départ recevra, sans instruction, une pénalité de 5 heures.

Cette pénalité sera à effectuer selon les modalités précisées dans IC 11.2.2. Elle devra être effectuée avant la Longitude 25°W (Cela modifie RCV 28.1 et 63.1)

## 10 L'ARRIVEE

### 10.1 La ligne d'arrivée est décrite en Annexe 3.d (coordonnées en WGS 84)

La ligne d'arrivée est située devant l'Hôtel Créole Beach à Gosier, c'est une ligne orientée au 225°, définie par deux bouées cylindriques orange:

- **Bouée A** mouillée par 16°12',00N & 061°30',80W

- **Bouée B** mouillée par 16°12',24N & 061°30',56W

De nuit, les bouées seront si possible munies de flash lights.

En cas d'absence du bateau Comité, le concurrent devra passer dans le nord du point le plus sud de la ligne d'arrivée et noter son heure de passage.

### 10.2 Déclaration d'arrivée

**10.2.1** Aussitôt après son arrivée, et au plus tard 24 heures après son arrivée, chaque concurrent doit remettre au PC Course sa déclaration d'arrivée, certifiant qu'il a effectué la course conformément aux règles en vigueur.

**10.2.2** Les concurrents sont tenus de garder leur livre de bord, ou journal informatique, à la disposition du Comité de Course et de la Direction de Course qui pourra en disposer pendant 24 heures.

**10.2.3** Tout bateau arrivé avant le 21 novembre doit rester dans la Marina de Bas du Fort jusqu'au 22 novembre au matin, sauf instructions de la direction de course.

Pour les autres bateaux, chaque skipper et son bateau doivent rester à la disposition du Comité de Course et de la Direction de Course au moins 24h après son arrivée, à la Marina du Bas du Fort à Pointe à Pitre.

**10.3** Les bateaux bénéficieront d'une place à quai pendant 8 jours maximum après la date de leur arrivée à Pointe à Pitre.

## 11 TEMPS LIMITE / ABANDON

**11.1** Le temps limite pour effectuer le parcours est fixé à 35 jours (840 heures) après la date et heure de départ de la course de Saint Malo.

**11.2** Tout concurrent qui abandonne doit amener ses pavillons de course, et tout mettre en œuvre pour prévenir la Direction de course.

Tout abandon ne sera pris en compte qu'après message écrit du concurrent à la Direction de Course pour confirmer son abandon.

Tout concurrent qui déclencherait sa balise Sarsat-Cospas doit la conserver activée sauf demande contraire des CROSS/MRCC ou de la Direction de Course.

## 12 SYSTEME DE PENALITES ET DE REPARATIONS

### 12.1 Pénalité au moment de l'incident

**12.1.1** Pour l'application de la RCV 44.1, une infraction à la partie B de la section II du RIPAM, dans un incident entre concurrents, devra être considérée comme une infraction au chapitre 2 des RCV (ceci modifie RCV 44.1).

- 12.1.2 Pénalité en tours : après avoir effectué une pénalité selon RCV 44.2, le bateau devra en informer la Direction de course dans le même temps limite que pour les réclamations (voir IC 13.3).
- 12.1.3 Un bateau qui omettra de réparer selon RCV 44.2, mais qui reconnaîtra sa faute lorsque le Jury le contactera pour l'instruction, pourra être pénalisé sans instruction à la discrétion du Jury. (Ceci modifie RCV 63.1 et 64.1).
- 12.1.4 Un bateau qui a causé une blessure ou un dommage sérieux ou obtenu un avantage significatif dans la course grâce à son infraction pourra demander au Jury de recevoir une pénalité en temps à la place de son obligation d'abandonner la course (ceci modifie RCV 44.1).

## 12.2 Pénalité ou réparation décidée par le Jury après instruction

- 12.2.1 Pour une infraction à une règle sportive, sauf les règles 2 et 69, et sauf lorsqu'IC 12.2.3 (b) s'applique, établie après instruction, la pénalité sera une pénalité en temps. Lorsque les bateaux sont en course, la pénalité devra, sauf exception, être effectuée conformément à l'IC 12.2.2 ci-dessous. (Ceci modifie RCV 64.1).
- 12.2.2 Les pénalités pour les infractions citées à l'IC 12.2.1, y compris pour des plombages détériorés, seront à la discrétion du Jury.
- 12.2.3 Pouvoir discrétionnaire du Jury
- (a) Pour des infractions jugées mineures, le Jury pourra réduire la pénalité jusqu'à ne pas attribuer de pénalité.
- (b) Pour des infractions jugées graves, répétées ou délibérées, le Jury pourra aggraver la pénalité qui pourra aller jusqu'à la disqualification.
- 12.2.4 Une décision de réparation accordée par le Jury après instruction sera, sauf exception, une bonification en temps. (Ceci modifie RCV 64.2).
- 12.2.5 Pour une infraction à une règle non sportive les pénalités seront des amendes à régler à l'organisation ou déductibles des prix. (Ceci modifie RCV 63.1).

## 12.3 Manière d'effectuer en course une pénalité en temps

Dès que possible après sa décision, le Jury communiquera la pénalité au skipper concerné par l'intermédiaire de la Direction de course. Cette dernière lui indiquera alors une zone ou un délai dans lesquels il devra effectuer sa pénalité.

Lorsqu'il s'apprête à effectuer sa pénalité, le concurrent devra contacter la Direction de course qui procédera au chronométrage de la pénalité à partir du waypoint qu'elle aura indiqué au concurrent.

Au terme de la pénalité, si celle-ci a été effectuée et confirmée par le Comité de course, le concurrent devra repasser par le waypoint initial, avant de continuer sa course.

## 13 RECLAMATION, DEMANDE DE REPARATION ET DE REOUVERTURE

### Préambule :

Pour les réclamations déposées à terre, les procédures relatives à l'instruction prévues aux RCV 61.1 (première phrase), 61.2, 61.3 et 63 s'appliqueront. Les réclamations, demandes de réparation ou de réouverture devront être déposées au secrétariat du Jury. Les temps limites seront ceux précisés ci-dessous. Pour tout incident se produisant sur l'eau, les RCV Chapitre 5 sont modifiées comme suit.

### 13.1 Informer le réclamé:

- 13.1.1 Un bateau en course qui a l'intention de réclamer devra informer l'autre bateau à la première occasion raisonnable par VHF canal 72, ou par email ou par message Inmarsat C. Il n'y a pas besoin d'arborer un pavillon rouge (ceci modifie la RCV 61.1(a)). Le réclamant devra informer le Jury, en même temps, par l'intermédiaire de la Direction de course.
- 13.1.2 Un bateau à terre qui a l'intention de réclamer contre un autre bateau encore en course devra l'informer conformément à 13.1.1 ci-dessus.

- 13.1.3** Un bateau qui demande réparation devra faire cette demande auprès du Jury, par l'intermédiaire de la Direction de course, ceci selon la procédure prescrite en 13.1.1 ci-dessus.
- 13.1.4** Une intention de réclamer, annoncée par VHF au moment de l'incident, devra être confirmée par écrit (email ou message Inmarsat C) dès que cela sera raisonnablement possible.
- 13.1.5** Les avis des réclamations du Comité de course et du Jury seront affichés au tableau officiel et transmis aux concurrents concernés pour les informer conformément à la RCV 61.1(b). La transmission se fera par VHF canal 72, ou par email, ou par message Inmarsat C. (Ceci modifie a règle 61.1(b)).
- 13.1.6** Les infractions aux instructions de course décrites ci-dessous ne pourront pas faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1(a) :
- IC 4 Programme
  - IC 5 Communication
  - IC 6 Pavillons de course
  - IC 9.1 (Annexe 1a ; 1b ; 1c)
  - IC 10.2.1 (Annexe 4)
  - IC 15 Contrôles de jauge et d'équipements
  - IC 16 Publicité
  - IC 20 Obligation des skippers

## **13.2 Dépôt des réclamations et demandes de réparation**

- 13.2.1** Un bateau en course devra déposer une réclamation ou une demande de réparation écrite par email, ou par message Inmarsat C auprès du Jury, par l'intermédiaire de la Direction de course dans le temps limite défini en IC 13.3.
- 13.2.2** Un bateau à terre devra d devra déposer une réclamation ou une demande de réparation écrite auprès du secrétariat du Jury dans le temps limite défini en IC 13.3.

## **13.3 Temps-limite**

- 13.3.1** Pour réclamer  
Le temps limite de réclamation sera de douze heures après la connaissance de l'incident motivant la réclamation.
- 13.3.2** Pour demander réparation  
Lorsqu'un bateau est en mer le temps limite pour une demande de réparation sera de douze heures après la connaissance de l'incident motivant la demande. Lorsque un bateau en mer demande de réparation relative à une décision du Jury, le temps limite est douze heures à partir de l'heure de réception de la décision.  
Le temps limite pour une demande de réclamation après l'arrivée d'un bateau est de douze heures.  
Lorsque un bateau est à terre le temps limite pour une demande de réparation relative à une décision du Jury est de deux heures. Cela modifie la RCV 62.2.
- 13.3.3** Pour demander une réouverture  
Pour les réclamations jugées en mer, une demande de réouverture devra être déposée dans les douze heures après la communication de la décision aux parties. Cela modifie la RCV 66.  
Pour les réclamations jugées à terre en présence des parties, une demande de réouverture devra être déposée dans les deux heures après la communication de la décision aux parties. Cela modifie la RCV 66.
- 13.3.4** Le Jury pourra prolonger le temps limite s'il existe une bonne raison de le faire.

## **13.4 Instruction et décision**

- 13.4.1** Une instruction pourra débuter dès que le Jury sera informé de la réclamation et celle-ci pourra se faire par tout moyen de communication approprié compte-tenu des circonstances. Cela modifie la RCV 63.2.

- 13.4.2** L'obligation d'avoir en état de marche à bord des instruments de communication tels qu'un téléphone satellitaire et l'Inmarsat C implique automatiquement la faculté d'être présent à l'instruction. Ceci modifie la RCV 63.3.
- 13.4.3** Les éléments communiqués lors de la réclamation tels que les descriptions de l'incident, les questions et réponses, les dépositions des témoins, etc..., communiqués par téléphone, par VHF, email, message Inmarsat ou tout autre moyen radio devront être considérés comme l'instruction. Cela modifie la RCV 63.6.
- 13.4.4** Conformément au préambule, la procédure prévue dans cette instruction 13.4 s'appliquera seulement pour des réclamations ou des demandes de réparation lorsque les parties sont en mer.  
Cependant, selon les circonstances, le Jury pourra décider d'appliquer cette même procédure lorsque l'une des parties est encore en mer ou lorsque le nombre de juges présents physiquement n'est pas conforme à la RCV N1.
- 13.4.5** La décision du Jury sera affichée au tableau officiel et communiquée par Email aux parties et à l'ensemble des concurrents dès que cela sera raisonnablement possible, après la clôture de l'instruction.
- 13.4.6** Les décisions du Jury sont sans appel comme prévu dans la règle 70.5.

## **14 CLASSEMENT**

**14.1 Le vainqueur de la Route du Rhum – Destination Guadeloupe 2014 sera le bateau qui franchira en premier la ligne d'arrivée à Pointe à Pitre.**

### **14.2 Classement de la Route du Rhum-Destination Guadeloupe 2014**

Le classement se fait en temps réel par Classe suivant l'ordre de franchissement de la ligne d'arrivée à Pointe à Pitre. Au temps réel, il faut ajouter ou retrancher les éventuelles pénalités ou les bonifications en temps.

### **14.2 Régate intermédiaire à Basse Terre**

La régata intermédiaire est le meilleur temps écoulé entre les deux lignes définies comme suit:

- Ligne de départ : au passage dans le 90° de la bouée de Basse Terre
- Ligne d'arrivée : Ligne d'arrivée de la Route du Rhum – Destination Guadeloupe

## **15 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

**15.1** Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité à l'avis de course et ses avenants, aux règles de classe et aux instructions de course et ses avenants éventuels.

**15.2** A Saint-Malo, des contrôles seront effectués avant le départ à Saint-Malo. Le skipper doit assister au 1er contrôle du bateau. Ensuite lui-même ou son représentant est tenu d'être présent jusqu'à ce que le bateau soit conforme.

Les bateaux devront être conformes aux règles le 31 octobre 2014 à 18h00.

### **15.3 Pour des raisons de sécurité les bateaux sortent du port avec leur propre moteur.**

Les moteurs ne seront pas plombés par l'organisation avant la sortie des bassins.

**15.4** Pour toutes les classes, ULTIME, IMOCA, Multi 50, Class40, et RHUM, le plombage du moteur se fera après la sortie du port suivant la procédure d'auto-plombage remise lors des contrôles par le contrôleur (Voir Annexe 1.e).

- 15.5** En cas d'escale technique, un concurrent pourra rompre son scellé moteur et démarrer le moteur en respectant la procédure décrite dans l'AC 20.3 et :
- Avant de rompre le scellé moteur en demandant à la direction de course un code qui devra être écrit et photographié avec le scellé conformément aux dispositions prévues dans l'annexe auto plombage
  - Avant de reprendre sa course, demander à la direction de course un nouveau code qui devra être écrit et photographié avec le scellé conformément aux dispositions prévues dans l'annexe auto plombage
- Ceci précise la RCV 42.3 (i)
- 15.6** A l'arrivée, des contrôles pourront être effectués par le jaugeur d'épreuve soit de sa propre initiative, soit à la demande de la Direction de Course, du Comité de Course ou du Jury. Un bateau non conforme aux règles de la course recevra une pénalité en temps et/ou financière et/ou pourra être disqualifié à la discrétion du Jury
- 15.7** **Sauf les dispositions prévues dans l'IC 15.5, toute rupture de plombage/scellé constitue une infraction, et entrainera une réclamation du comité de course**

## **16 PUBLICITE**

- 16.1** Les concurrents doivent arborer les flammes ou pavillons et les marquages demandés par l'organisation.
- 16.2** Toute vente ou distribution d'objets ne sera autorisée dans les ports et sur les plans d'eau de départ et d'arrivée que par Promovoile. Des emplacements pourront être attribués pour permettre les opérations de publicité et commerciales.

## **17 BATEAUX OFFICIELS**

### **17.1 Bateaux Arbitres**

Le Bateau-Comité arbore les pavillons FFVoile.

Les autres bateaux du Comité de Course arborent le pavillon FFVoile et le pavillon Organisation.

Les bateaux Jury arborent le pavillon Jury et le pavillon Organisation.

Les bateaux Jaugeurs arborent le pavillon Jauge et le pavillon Organisation.

### **17.2 Bateaux organisations**

Semi rigides surveillance du plan d'eau : Plume Orange « Organisation » et plume « Zodiac », Vedettes

Presses : pavillons « Presse »

Vedettes à passagers accréditées par l'organisation : pavillons « Zone réservée ».

## **18 SEMI RIGIDES D'ASSISTANCE DES CONCURRENTS**

- 18.1** Conformément à la réglementation des conditions d'intervention des bateaux entraîneurs, l'organisateur et la FFVoile établiront une liste des embarcations autorisées à pénétrer dans la zone de départ, dans le respect des autres dispositions de la présente réglementation. Les entraîneurs des Centres d'Excellence de la FFVoile seront accrédités de façon prioritaire.
- 18.2** Un briefing pour les semi rigides d'assistance sera organisé le samedi 1<sup>er</sup> novembre à 11h00 (le lieu sera affiché sur le panneau officiel)
- 18.3** Les pilotes des semi rigides d'assistance devront remplir la fiche signalétique (cf. Note aux Concurrents #3), et la remettre, au PC Course avec un chèque de caution de 100 € à l'ordre de Promovoile, au plus tard avant le briefing semi rigides où leur sera remis la flamme d'accréditation.  
La double veille VHF 16/72 est obligatoire pour tous les semi-rigides pour l'ensemble de la journée du 2 novembre.

**18.5** Il est rappelé que, conformément à la législation, les semi rigides d'assistance devront porter assistance, si nécessaire, à tout bateau, concurrent, spectateurs, passagers, etc... qui en ferait la demande.

## **19 PRIX**

Seuls les bateaux ayant franchi la ligne d'arrivée de la Route du Rhum – Destination Guadeloupe 2014 seront pris en compte pour les prix.

### **19.1 Prix pour le parcours de l'épreuve par Classes :**

Un avenant à l'avis de course a été diffusé le 15 septembre 2014.

### **19.3 Remises des prix**

La moitié du montant des prix sera remise en Guadeloupe, et l'autre moitié à la remise des prix au Nautic 2014 à Paris, le samedi 6 décembre 2014 à 15h00

#### **19.3.1 En Guadeloupe**

La première remise des prix aura lieu le 21 novembre 2014 (Horaire à définir), place de la Victoire à Pointe à Pitre. L'heure précise sera affichée au PC Course en Guadeloupe.

La présence des skippers arrivés est obligatoire. Les prix ne seront remis qu'aux skippers présents.

#### **19.3.2 A Paris (Nautic 2014)**

La remise des prix à Paris, lors du Nautic 2014, aura lieu le samedi 6 décembre 2014 à 15h00.

La présence des skippers sera obligatoire. Les prix ne seront remis qu'aux skippers présents.

## **20 OBLIGATIONS DU SKIPPER**

Le skipper se doit d'être présent :

- du vendredi 24 octobre 18h au samedi 25 octobre après la soirée officielle
- Pour chaque briefing décrit dans l'avis de Course.
- Pour le premier contrôle de sécurité du bateau.
- Du jeudi 30 octobre 2014 jusqu'au départ de la course.
- Durant la **totalité** de la présentation des skippers et de la soirée officielle précédant le départ à Saint-Malo.
- Aux remises des prix en Guadeloupe et à Paris

En cas d'infraction, une pénalité financière pourra être donnée par l'organisateur, elle pourra être déduite du montant des prix gagnés par le skipper.

## **21 RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la course entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la course, aussi bien avant, pendant, qu'après la course. L'inscription d'un bateau implique, en ce qui concerne l'application ou l'interprétation des textes des documents cités ci-dessus et le règlement des litiges y afférent, renonciation à toute voie de recours autre que celles prévues par les RCV.

## **22 ORGANISATION**

### **22.1 Comité d'organisation**

- |                  |                      |
|------------------|----------------------|
| ✓ Roland Tresca  | Président,           |
| ✓ Pierre Bojic   | Directeur Général,   |
| ✓ Mathieu Sarrot | Commissaire Général, |

Sa mission est l'organisation générale de l'épreuve, la communication, les réceptions et les relations partenaires, les remises des prix officielles

## 22.2 Direction de Course

✓ Gilles Chiorri	Directeur de Course	gchiorri@penduick.com
✓ Claire Renou	Adjointe direction de course	crenou@penduick.com
✓ Francis Le Goff	Adjoint direction de course	flegoff@penduick.com
✓ Guillaume Rottée	Adjoint direction de course	grottee@penduick.com
✓ Flore Bergerault	Stagiaire direction de course	fbergerault@penduick.com

Sa mission est l'organisation sportive de l'événement en collaboration directe avec le Comité de Course, la Commission Médicale, et le Jury International.

## 22.3 Comité de Course

✓ Christophe Gaumont	Président du Comité de Course	christophe.gaumont@ffvoile.fr
✓ Jean Paul Mauduit	Comité de course adjoint	
✓ Jean Luc Gauthier	Jaugeur d'épreuve	Jean-luc.gauthier@wanadoo.fr

Sa mission est le contrôle de la régularité sportive de l'Epreuve.

## 22.4 Jury International sans appel

✓ Georges PRIOL IJ FRA	Président du Jury International	Georges.priol@wanadoo.fr
✓ Gordon DAVIES IJ IRL		
✓ Walter MIELKE IJ GER		
✓ Patrick BREHIER NJ FRA		
✓ Céline ELMIGER NJ SUI		

Sa mission est d'assurer la résolution des litiges et la régularité sportive de l'Epreuve. Lorsque les juges ne sont pas présents physiquement, mais sont joignables par téléphone, par fax, par E mail, VHF ou tout autre moyen radio, l'annexe N1.2 des RCV doit être considérée comme respectée et les réclamations peuvent être instruites et jugées de cette façon.

## 22.5 Commission Médicale

Une commission d'assistance Médicale a été formée dans le respect de la Régulation ISAF 21. Cette commission est formée des médecins suivants :

Docteur Jean Yves Chauve,

**Le médecin sera joignable H24/24 au +33 609 724 758**

## 23 ADHESION

L'inscription entraîne l'acceptation totale et sans réserve de toutes les dispositions ci-dessus définies.

## 24 HEURE OFFICIELLE

Tous les horaires donnés dans les présentes Instructions de Course, dans les avenants éventuels et sur les tableaux d'affichage sont :

- jusqu'au samedi 25 octobre TU + 2
- à partir du dimanche 26 octobre TU + 1
- en Guadeloupe TU - 4

## ROUTE DU RHUM - DESTINATION GUADELOUPE 2014

ANNEXE 1.a. – APPENDIX 1.a.

### DECLARATION DE DEPART / DEPARTURE FORM

Nom du Bateau (*Name of the Yacht*) :

N°

Je soussigné(e), *I undersigned*:

chef de bord du bateau ci-dessus désigné, déclare sur l'honneur que je suis engagé(e) dans la course « Route du Rhum – Destination Guadeloupe 2014 » de mon plein gré, en acceptant sans restriction ni réserve les Règles de Course à la Voile de l'ISAF, l'Avis de Course de l'épreuve, les règlements de jauge et de sécurité et les Instructions de course, ainsi que tout avenant rendu nécessaire.

*Skipper of the above boat declare on my honour that I have entered the « Route du Rhum – Destination Guadeloupe 2014 » race by my free will, and I agree totally and without restriction to be bound by the ISAF Racing Rules of Sailing, the Notice of Race, the Safety and Special Regulations and the Sailing Instructions and any necessary amendment.*

Je sais que la course à la voile peut être dangereuse.

*I understand that sailing competition can be dangerous.*

Je déclare savoir que la sécurité de mon bateau relève de ma seule et inaliénable responsabilité, que je fais le nécessaire pour que le bateau soit prêt à affronter le mauvais temps, que le bateau possède tout l'équipement de sécurité nécessaire et que je connais la manière de m'en servir.

*I declare that I know that the safety of my boat is my sole and inescapable responsibility, that I have prepared the boat to meet adverse weather conditions, that there is on board the boat all the proper safety gear and that I know how to use it.*

Je désigne à la Direction de Course les personnes suivantes joignable H24:

*I designate to the Race Director the following person(s) may be joined H24:*

**1<sup>er</sup> Personne Nom (Name), Prénom (surname):** .....

Tél domicile :

Tél bureau :

Tel portable :

*Phone home :*

*Phone office :*

*Mobile phone :*

**2<sup>nd</sup> Personne Nom (Name), Prénom (Surname) :**

Tél domicile :

Tél bureau :

Tel portable :

*Phone home :*

*Phone office :*

*Mobile phone :*

#### **Référent communication**

**Nom (Name), Prénom (surname) :** .....

Tél domicile :

Tél bureau :

Tel portable :

*Phone home :*

*Phone office :*

*Mobile phone :*

Je déclare enfin que je prendrai, avant le départ, connaissance des prévisions météorologiques et qu'il m'appartient de prendre ou non le départ de l'épreuve, ou de la continuer.

*I declare that I will, prior to the start, get hold of the weather forecast and that it is my sole decision, to start or not on the race, or to continue the race.*

Je décharge de toute responsabilité les organisateurs, Promovoile, et toute autre personne physique ou morale participant à l'organisation de cette épreuve à quelque titre que ce soit.

*I agree that organizers, Promovoile, and persons and companies working for or on behalf of the above mentioned parties have no responsibility for loss of life or injury to skipper or others, or for the loss of, or damage to any vessel or property.*

**Fait à (at) Saint Malo le (on):**

**2014 (date)**

**Signature du Chef de bord (Skipper signature) :**

**ROUTE DU RHUM – DESTINATION GUADELOUPE 2014**  
*ANNEXE 1.b./APPENDIX 1.b.*

**DECLARATION DE NON-ROUTAGE IMOCA & CLASS40**  
*NON-ROUTING DECLARATION FORM FOR IMOCA AND CLASS40*

NOM DU BATEAU (Name of boat):

N° .....

Je, soussigné/*I, the undersigned*

....., Skipper du bateau ci-dessus désigné,

**déclare sur l'honneur que je respecterai la règle de non-routage sur LA ROUTE  
DU RHUM – DESTINATION GUADELOUPE 2014, notamment IC 1.5.1**

*Specifically, I declare upon honor that I will abide by rule of non-routing on THE  
ROUTE DU RHUM – DESTINATION GUADELOUPE 2014, mainly SI rule 1.5.1.*

**Fait à Saint Malo, le ..... 2014**  
*Made in Saint Malo, on ..... 2014*

**Signature du Skipper**  
*Skipper Signature*

# ROUTE DU RHUM – DESTINATION GUADELOUPE 2014

## ANNEXE 1.c./APPENDIX 1.c.

### FICHE MÉDICALE CONFIDENTIELLE® (confidential medical form®)

<b>NOM</b> Name			
<b>Prénom</b> First name		<b>Date naissance</b> Birthdate	
<b>N° tel</b> Phone n°		<b>e-mail</b>	
<b>Nom du bateau</b> Name of the boat		<b>N° licence</b> Licence n°	
<b>Assurance-Assistance</b> Insurance-Assistance Clés			
<b>Qui contacter ?</b> Persons to contact		<b>Lien</b> relationship	
<b>N° tel</b> Phone n°		<b>e-mail</b>	
<b>Autre ?</b> other to contact		<b>Lien</b> relationship	
<b>N° tel</b> Phone n°		<b>e-mail</b>	
<b>Médecin traitant</b> General Practitioner			
<b>N° tel</b> Phone n°		<b>e-mail</b>	
<b>Autre référent méd.</b> Other medic referent		<b>Spécialité</b>	
<b>N° tel</b> Phone n°		<b>e-mail</b>	
<b>Stage ISAF, ISAF training courses</b> Where?		<b>Date</b>	
<b>Stage Medical, où ?</b> Medical qualif. Where?		<b>Date</b>	
<b>Taille</b> height	<b>Poids</b> weight	<b>Groupe Sanguin</b> Blood group	
<b>Bilans médicaux</b> Medical Checks : (ajouter tout document complémentaire utile - Add any useful complementary document)			
<b>Cardio-vasculaire</b> Cardio-vascular	<b>Comment =</b>	<b>Echographie</b> Echography	<b>Date =</b>
Date =			<b>Jour de résultats</b> (Enter the results)
<b>ECG / ECG</b>	<b>Date =</b>	Copie des résultats à joindre au dossier (Copy the results to the file)	
Date =	<b>Comment =</b>		
<b>Test d'effort / Cardio effort test</b>	<b>Date =</b>	Copie des résultats à joindre au dossier (Copy the results to the file)	
Date =	<b>Comment =</b>		
<b>Biologique</b> Biological	<b>Comment =</b>	Copie des résultats à joindre au dossier (Copy the results to the file)	
Date =			
<b>Dentaire</b> dental	<b>Date =</b>	<b>Comment =</b>	
<b>Visuel</b> visual	<b>OEI D</b> Right eye /10	<b>Lunettes</b> Glasses ? <input type="checkbox"/>	<b>Comment =</b>
Date =	<b>OEI G</b> Left eye /10	<b>Lentilles</b> Lenses ? <input type="checkbox"/>	
<b>ORL</b> ORL	<b>Date =</b>	<b>Comment =</b>	
<b>Physique</b> Physical	<b>Date =</b>	<b>Comment =</b>	
<b>Autres</b> Other	<b>Date =</b>	<b>Comment =</b>	
<b>Antécédents médicaux</b> Medical history (ajouter tout document complémentaire utile - Add any useful complementary document)			
<b>Allergies</b> Allergies			
<b>Neurologie</b> Neurological illnesses			
<b>Autres maladies</b> Other illnesses			
<b>Mal. tropicales</b> Tropical illnesses			
<b>Gynéco</b> Gynecology			

<b>Antécédents chirurgicaux, Surgical history :</b> (ajouter tout document complémentaire utile - Add any useful complementary document)	
<b>Suite à accident</b> After an accident	<b>Date =</b> <b>Comment =</b>
<b>Suite à maladie</b> After an illness	<b>Date =</b> <b>Comment =</b>
<b>Autres</b> Other	<b>Date =</b> <b>Comment =</b>
<b>Appendice enlevé</b> Appendix removed <input type="checkbox"/>	<b>Date =</b> <b>Comment =</b>
<b>Vaccinations, vaccinations :</b> (ajouter tout document complémentaire utile - Add any useful complementary document)	
<b>Vaccins valides :</b> Valid vaccines	
<b>Vaccins non valides :</b> No valid vaccines	
<b>Traitement en cours ou possible selon pathologies</b> Current or possible treatment according to the pathologies :	
<b>Medic =</b>	<b>Posologie =</b>
<b>Medic =</b>	<b>Posologie =</b>
<b>Medic =</b>	<b>Posologie =</b>
<b>Engagement du médecin</b> Doctor obligation :	
« Je certifie la non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives en compétition » <input type="checkbox"/> "I confirm that there is no known medical reason to prevent the person concerned taking part in competitive physical and sporting activities"	
« Je certifie la non contre-indication à participer aux compétitions à la voile en haute-mer en solitaire » <input type="checkbox"/> "I confirm that there is no known medical reason to prevent the person concerned taking part in single handed offshore sailing races"	
<b>Date et signature</b> Date and sign	<b>Cachet</b> Stamp
<b>Engagement du coureur</b> Skipper obligation :	
Je reconnais avoir pris connaissance : - des questions ci-dessus et y avoir répondu sans rien omettre et avec exactitude - du contenu de la liste pharmacie recommandée pour constituer la pharmacie de bord. / I confirm having taken knowledge: - questions above, / certify that my answers are complete and right - contents of the pharmacy list recommended for the medical kit on board.	
<b>Date et signature</b> Date and sign	

Extraits règlement médical Fédéral site <http://www.fyvoile.org/leweb/serveur/medical.asp?dmsn=5>

**Article 8 (extraits) :** L'obtention du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile et notamment de la voile en compétition est la conclusion d'un examen médical qui peut être réalisé par tout médecin titulaire du Doctorat d'Etat, et inscrit à l'ordre des médecins. La Commission Médicale Nationale de la FFVoile - rappelle que l'examen médical permettant de délivrer ce certificat engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat, seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyens (...). **précise** que le contenu de l'examen doit tenir compte de l'âge et du niveau du compétiteur - **conseille** de tenir compte des pathologies dites de « croissance » et des pathologies antérieures, de consulter le carnet de santé, de vérifier plus précisément au niveau de l'appareil locomoteur: racis, ceintures, genoux, pieds, en s'aidant si nécessaire de radiographies - **insiste sur les contre-indications à la pratique de la Voile** toute pathologie susceptible de s'aggraver au cours de l'activité sportive et/ou de compromettre la sécurité. En cas de doute, contacter la Commission Médicale - **précise** une mise à jour des vaccinations, un bilan dentaire annuel, une épreuve cardio-vasculaire d'effort à partir de 40 ans, une surveillance biologique élémentaire à partir de 40 ans, un examen ORL et visuel (...).

**Courses au large :** Les conditions d'aptitudes physiques et médicales pour participer aux épreuves habituelles en solitaire et en double devant respecter les RSC de type 0, 1 et 2 avec l'établissement d'un dossier médical comprenant obligatoirement les résultats d'une épreuve d'effort datant de moins de 4 ans, obligatoirement les résultats d'une échocardiographie cardiaque, un questionnaire médical facultatif, mais recommandé, à remplir et signer par le coureur et son médecin traitant, selon ce modèle, des examens complémentaires peuvent être rendus obligatoires par l'Avis de Course. Ce dossier sera envoyé au médecin « référent » de la compétition. Pour toutes les autres courses en haute mer, de réaliser un bilan médical de l'intéressé le plus complet possible, en relation avec la ou les compétitions envisagées.

Nota : En cas de doute sur l'aptitude à participer, l'organisateur se réserve la possibilité de diligenter une expertise médicale afin de s'assurer de la compatibilité des affections déclarées ou constatées avant ou pendant l'épreuve en relation avec les contraintes inhérentes à la compétition concernée.  
In case of doubt about the aptitude to be taken part, the organizer reserves the possibility of requesting a medical expertise in order to ensure itself of the compatibility of the illnesses declared or noted before or during the race with regard to the inherent constraints in the concerned competition.

## ROUTE DU RHUM – DESTINATION GUADELOUPE 2014 ANNEXE 1.d./APPENDIX 1.d.

### Procédure d'auto-plombage / Auto-sealing procedure

Le plombage du moyen de propulsion du bateau sera fait après avoir quitté le port par un auto-plombage à l'aide d'un scellé numéroté :

- Le préparateur de référence et/ou le skipper définissent avec le jaugeur le meilleur endroit pour l'installation d'un système de plombage sur son bateau (facilité d'accès, de montage et de contrôle, sécurité de fonctionnement et garantie du plombage),
- Les deux scellés numérotés seront remis au préparateur référent et/ou au skipper le samedi 1<sup>er</sup> novembre 2014 lors du briefing « Météo »,

Après la sortie du port, une fois le bateau en mer le dimanche 2 novembre 2014, le préparateur référent et/ou le skipper procède lui-même à la mise en place du scellé sur le moyen de propulsion **au plus tard à 13h30**.

Il doit maintenir l'accessibilité pour un éventuel contrôle par un jaugeur ou toute personne diligente (capot ouvert, par exemple) jusqu'au signal préparatoire,

- Une ou plusieurs photos numériques du scellé numéroté mis en place devra être réalisée par le préparateur référent et/ou le skipper, **le numéro devra y être lisible**.

- **Une ou des photos seront envoyées par mail par le skipper lui-même ou par le préparateur référent à la Direction de Course** avant 23H le jour du départ à l'adresse suivante avec le nom du bateau :

[skipper@penduick.com](mailto:skipper@penduick.com)

Si la ou les photos ne montrent pas clairement le scellé, de nouvelles photos seront demandées.

---

*The sealing of the shaft propeller will be done once the boat is outside the port using an auto-sealing procedure with a numbered seal:*

- *Together with the measurer, the relevant shore crew and/or the skipper will choose the best place to install the seal on the boat (easy to access, to install and to check, for a robust and reliable sealing),*

- *2 dedicated numbered seals will be given to the relevant shore crew and/or the skipper on Saturday 1 November 2014 at the weather briefing,*

*Once the boat is out at sea on Sunday 2 November 2014, the relevant shore crew and/or the skipper shall seal the shaft propeller before **13:30 at the latest**,*

*The shaft propeller has to be accessible for a possible check by a measurer or any other diligent person (opened hatch, for instance), until the preparatory signal,*

- *The relevant shore crew and/or the skipper shall make one or even more digital photo(s) of the numbered auto-sealing system, where **the number shall be readable**.*

- *Those photos have to be sent **to the race management team via an email by the skipper himself/herself or by the relevant shore crew** before 23:00hrs the day of the start at the following address with the boat's name:*

[skipper@penduick.com](mailto:skipper@penduick.com)

*If the photo is not clear or number not readable, new pictures will be requested*

**ROUTE DU RHUM – DESTINATION GUADELOUPE 2014**  
**ANNEXE 2 ./ APPENDIX 2**

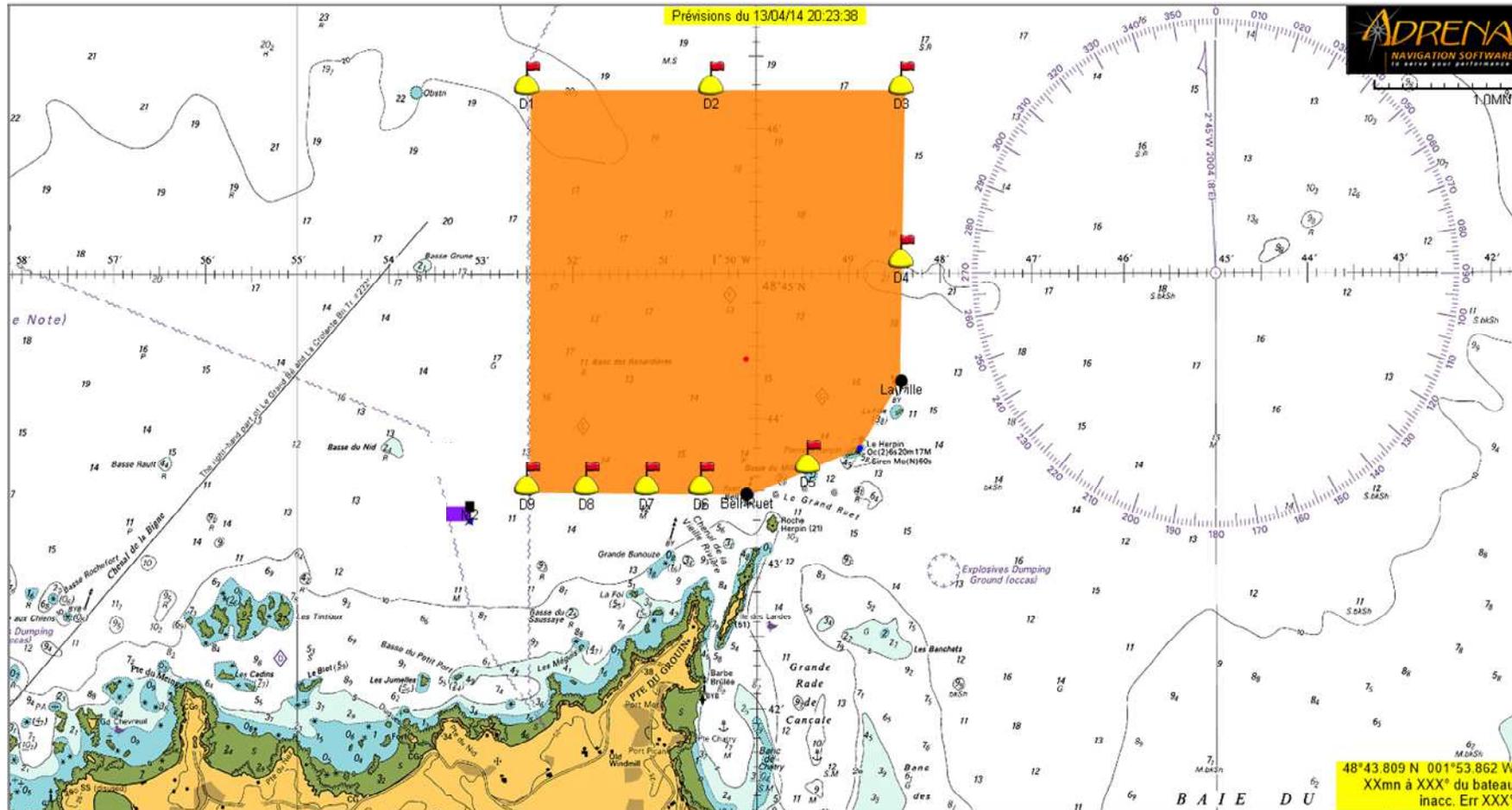
**PARCOURS – *Race Course***

- Ligne de départ Selon I.C. §9.3
- Bouée du Cap Fréhel à laisser à TRIBORD  
Position 48°41',90N & 002°18',60W  
Bouée cylindrique gonflable orange, marquage La Route du Rhum-Destination Guadeloupe
- Ile de Ouessant à laisser à BABORD
- Ile de la Guadeloupe à contourner en la laissant à BABORD
- Ilot La Tête à l'Anglais à laisser à BABORD
- Bouée de Basse Terre à contourner en la laissant à TRIBORD  
Position 15°59',40N & 061°44',15W  
Bouée gonflable en forme de bouteille, de nuit elle sera si possible surmontée d'un flash light blanc,
- Archipel des Saintes à laisser à TRIBORD
- Bouée PP à laisser à BÂBORD  
Position : 16°10',25N & 061°30',70W  
Bouée Atterrissage Pointe à Pitre, rouge et blanche () - isophase blanc 4s
- Ligne d'arrivée selon article 10.1 des I.C. »

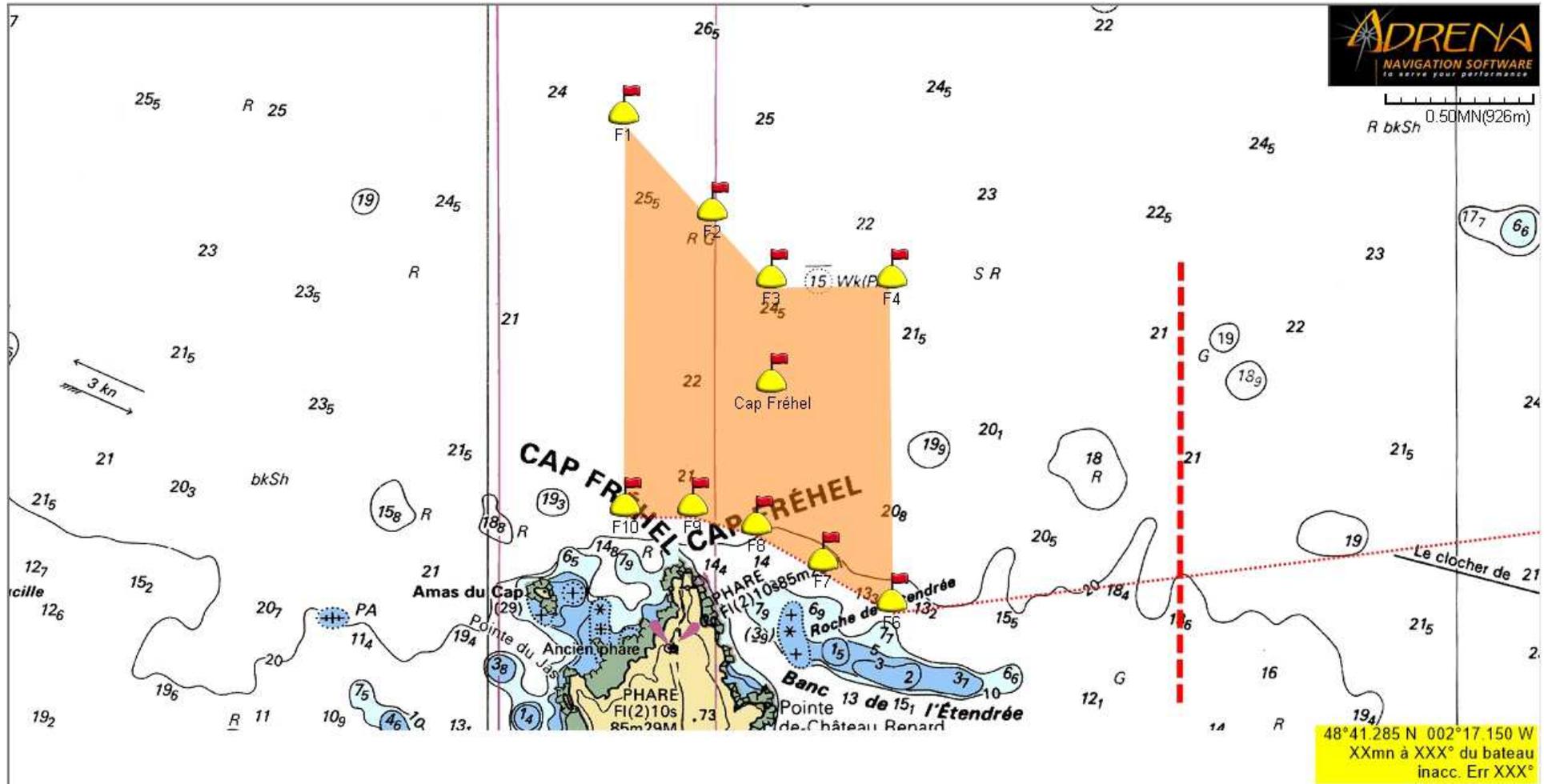
*Nota : coordonnées en WGS84*

---

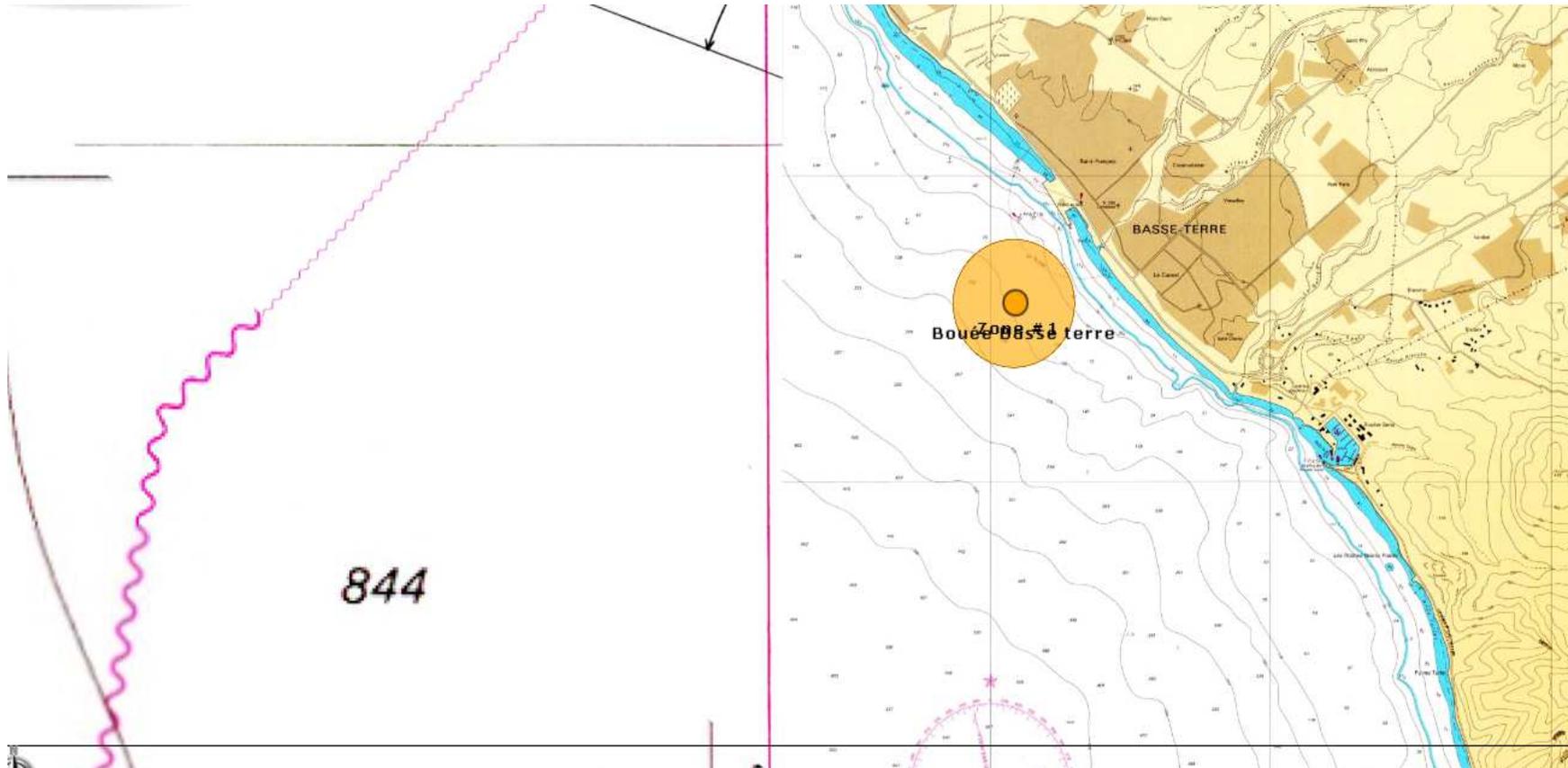
### Annexe 3a : Cartes des zones restreintes : zone de départ Pointe du Grouin



Annexe IC 3b : Cartes des zones restreintes : Zone de Fréhel

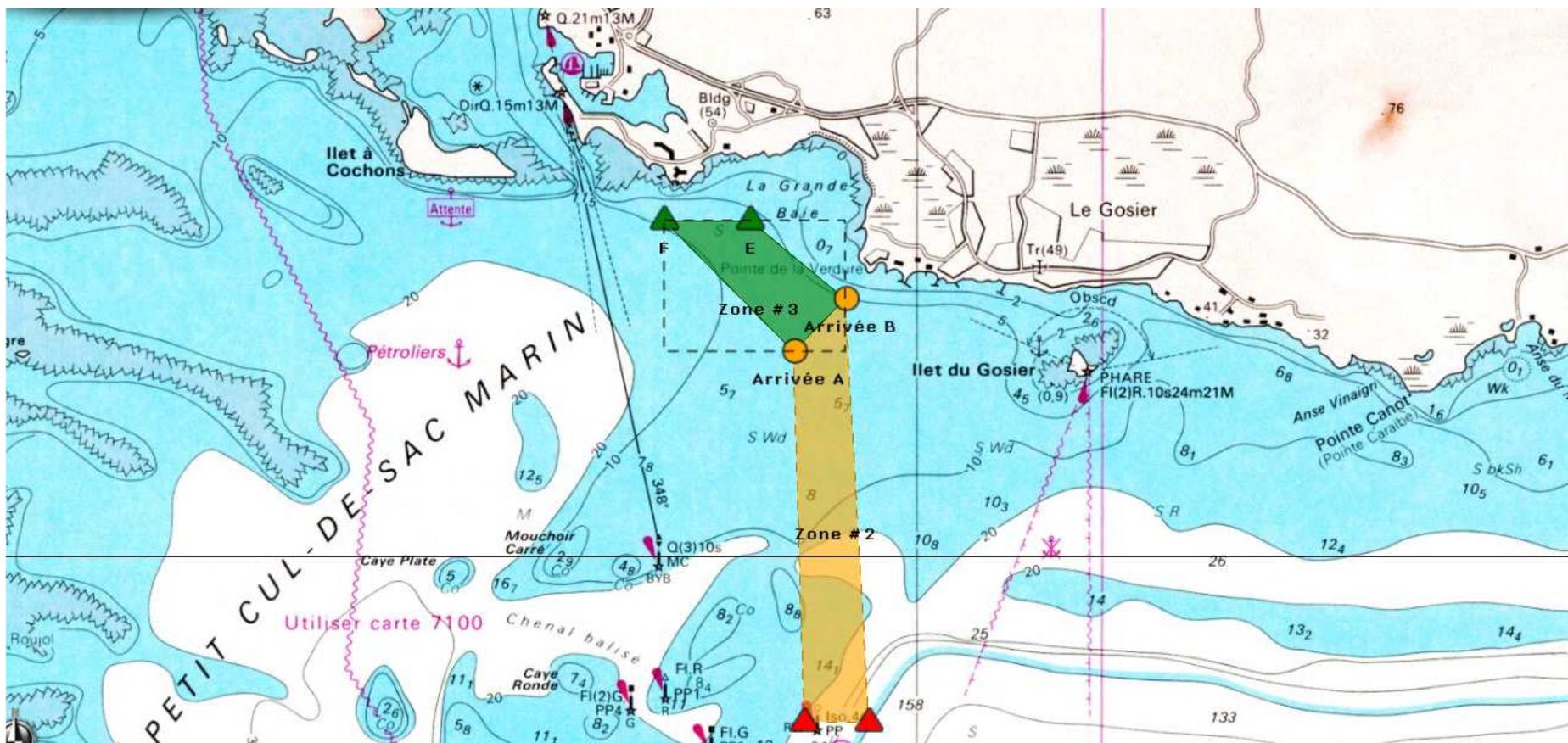


**Annexe 3c : Cartes des zones restreintes : zone de Basse Terre**



### Annexe 3d : Cartes des zones restreintes : zone d'arrivée

Zone corridor approche ligne d'arrivée et zone de prise en charge (zone verte)



## Annexe 4 / Appendix 4

### Définition des DST / TSS positions

Id.	Zone	Latitude	Longitude
<b>Polygone DST Ouessant</b>			
N	Point Nord	49°04',75N	005°36',15W
E	Point Est	48°36',85N	005°09',90W
S	Point Sud	48°28',35N	005°21',50W
SW	Point Sud-Ouest	48°41',90N	006°05',00W
W	Point Ouest	48°56',43N	005°51',58W
<b>Polygone DST Est Scilly</b>			
NW	Point NW	50°20',00N	006°05',00W
NE	Point NE	50°20',00N	005°49',50W
SE	Point SE	50°01',00N	005°49',50W
SW	Point SW	49°53',50N	006°05',00W
<b>Polygone DST Sud Scilly</b>			
NW	Point NW	49°46',45N	006°30',00W
NE	Point NE	49°46',35N	006°15',80W
SE	Point SE	49°35',25N	006°15',80W
SW	Point SW	49°35',25N	006°35',40W
<b>Polygone DST Ouest Scilly</b>			
NW	Point NW	50°04',20N	006°48',50W
NE	Point NE	50°01',30N	006°32',70W
SE	Point SE	49°52',40N	006°36',70W
SW	Point SW	49°52',40N	006°53',80W
<b>Polygone DST Cabo Finisterre</b>			
NW	Point NW	43°33',10N	010°05',70W
NE	Point NE	43°21',50N	009°34',30W
M-E	Point médian Est	43°09',40N	009°42',40W
SE	Point SE	42°51',40N	009°42',40W
SW	Point SW	42°51',40N	010°15',55W
M-W	Point médian W	43°19',10N	010°15',55W

Ces polygones ainsi définis sont strictement interdits à la navigation (cf. IC 8.3)

## ROUTE DU RHUM - DESTINATION GUADELOUPE 2014

### ANNEXE 5/APPENDIX 5

#### DECLARATION d'ARRIVEE/*FINISHING FORM*

Nom du Bateau (*Name of the Yacht*) :.....

N° de course/*race number* :.....

Je, soussigné(e)....., chef de bord du yacht ci-dessus désigné, déclare sur l'honneur,

*I, undersigned....., Skipper of the above yacht, certify,*

- Avoir effectué régulièrement le parcours de l'épreuve.  
*- Having completed normally the course of the race.*
  
- Avoir respecté l'Avis de course et des Instructions de Course de l'épreuve.  
*- Having followed the Notice of Race and the Sailing Instructions.*
  
- Avoir viré la marque de Basse Terre  
*- Having rounded the mark of Basse Terre at*

le ..... à .....TU.(heure/min/sec)  
*on ..... at .....UT (hour/min/sec)*

- Avoir franchi la ligne d'arrivée à Pointe à Pitre :  
*- Having finished at Pointe à Pitre:*

le ..... à .....TU.(heure/min/sec)  
*on ..... at .....UT (hour/min/sec)*

Je signale au Comité de Course les incidents suivants :  
*The following incidents occurred :*

Fait à Pointe à Pitre, le ..... 2014/ *At Pointe à Pitre, on ..... 2014*

Signature du Chef de bord/*Skipper 's signature*